

Délibération n°2023-03-09**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation du Contrat Territorial Vienne Amont « Source en action » (2024-2029)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	14
Votants	73

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelin	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repeza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Vu la Directive n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1, L. 211-7 ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire Bretagne 2022-2027 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de la Vienne ;

Vu la délibération n°2023-02-15a du Conseil communautaire de Haute Corrèze Communauté en date du 6 avril 2023 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources,

Le Président explique que le programme « Sources en action », initié en 2011, constitue une démarche d'envergure réunissant maîtres d'ouvrage publics et privés, partenaires techniques, financiers et institutionnels dans un objectif de reconquête d'une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne amont.

Il se traduit par la mise en œuvre de programmes d'actions pluriannuels et multi partenarial construits de manière concertée et formalisés dans le cadre de « Contrat Territoriaux des milieux aquatiques ».

Fort des nombreuses actions déjà réalisées dans le cadre de deux premiers contrats territoriaux (2011-2015 et 2017-2022) et conscient de la nécessité de poursuivre cette solidarité territoriale, une vingtaine de maîtres d'ouvrage potentiels accompagnés par le PNR Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne coordonnateurs historiques du programme ont travaillé à l'élaboration d'un nouveau Contrat Territorial.

Ce troisième Contrat Territorial Vienne amont « Sources en action » (2024-2029) s'articulera en deux phases opérationnelles de trois ans, jalonnées par un bilan à mi-parcours permettant de réajuster la programmation si nécessaire.

L'engagement de Haute-Corrèze Communauté en qualité de maître d'ouvrage de ce nouveau contrat (2024-2029) s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale et de continuité d'actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés déjà engagées sur ce territoire en réponse aux ambitions du projet de territoire de la collectivité et notamment à son défi n°5 « Préserver l'environnement et assurer la transition écologique ».

Délibération n°2023-03-09

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230627-20230309-DE



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la participation de Haute-Corrèze Communauté au Contrat Territorial Vienne amont, « Sources en action » pour la période 2024-2029 ;
- **APPROUVE** la proposition d'orientation du programme d'actions à mettre en œuvre, sous réserve des capacités financières de la collectivité et de la prise en compte d'éventuels demandes d'ajustements techniques ;
- **AUTORISE** le Président à signer le document contractuel, passer et signer tous les actes administratifs afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	73
Pour	73
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-03-09



Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 019-200066744-20230627-20230309-DE

2023 -

